

M. GREEN: Pour ma part, je suis prêt à opposer mes antécédents en tant que soutien des anciens combattants à ceux du député ou de tout autre.

M. BROOKS: Vous feriez mieux d'en venir à votre décision. Vous vous êtes longtemps attardé à la question.

M. GILLIS: M. Green m'a impliqué dans une question controversable. Quand M. Green et moi-même avons parlé hier au président au sujet des membres de la marine marchande, dernier objet des témoignages que nous recueillerions, j'ai moi-même prévu les propos que nous avons tenus ici hier; j'ai donc fait observer au président qu'il devrait songer à inclure dans notre rapport des questions que nous ne pourrions pas aborder, car je songeais bien à la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

Le PRÉSIDENT: Vous n'avez pas oublié que j'ai dit: comment pouvons-nous faire quoi que ce soit au sujet de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, étant donné notre mandat.

M. GILLIS: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Il nous serait peut-être possible, ai-je ajouté, de soulever la question en faisant rapport des témoignages. On a dit: allez-y et préparez un rapport. Selon moi, nous pouvions présenter ce rapport en demandant une étude bienveillante des observations de la Légion et du Conseil national des anciens combattants. Je croyais aussi que nous pourrions adopter cette proposition à l'unanimité au lieu de nous disputer au Comité sur des questions de parti.

M. BROOKS: Pourquoi ne pas rendre votre décision et ne pas nous laisser dire notre mot?

M. GREEN: Nous avons été témoins de la présentation d'un rapport unanime, il y a deux ans, et rien ne s'est fait.

Le PRÉSIDENT: Si vous êtes si sûr que rien ne se fera, pourquoi ne consentiez-vous pas à accepter le rapport que j'ai rédigé sur le conseil de tous les membres du sous-comité directeur, à l'exception de M. Roberge? Pourquoi avez-vous tenu ensuite à présenter votre propre motion, sachant que cela était sur le point d'arriver?

M. GREEN: Nous ignorions ce que vous alliez dire au sujet des allocations aux anciens combattants.

Le PRÉSIDENT: Avant que M. Brooks présentât sa motion, vous aviez sous les yeux le présent rapport.

M. BROOKS: Je n'ai pas eu le temps de le lire.

M. GREEN: Si vous vouliez avoir l'opinion du sous-comité directeur, vous auriez dû convoquer une réunion au lieu de vous en remettre à ce qui s'est passé au cours d'un entretien privé.

Le PRÉSIDENT: Quand, sur l'avis des membres du sous-comité du programme et de la procédure, j'ai préparé le rapport, je l'ai personnellement expliqué aux membres, sauf M. Roberge.

M. BROOKS: Vous ne me l'avez pas expliqué du tout. Vous m'avez rencontré au restaurant où je déjeunais; j'ignorais de quoi vous me parliez. Vous tentiez de me faire souscrire à une proposition, parlant d'un entretien que vous aviez eu avec M. Gillis et M. Green et qui avait trait surtout aux marins.

Le PRÉSIDENT: Si vous ne l'avez pas compris, — je ne reviendrai pas sur notre discussion, — j'avais pourtant cru fournir là-dessus des explications complètes; toutefois, la question a été soulevée au sujet du rapport. A mon sens, il nous reste une seule issue: faire rapport sur les témoignages. J'ajouterai que,